

Relations UE/région méditerranéenne: nouvel élan pour le processus de Barcelone

2000/2294(COS) - 01/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Sami NAIR (PSE, F) sur le processus de Barcelone, le Parlement européen se rallie, dans les grandes lignes, à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a insisté sur la nécessité de mettre en place, à terme, une association d'États euro-méditerranéens, capable de mettre en oeuvre un partenariat plus solidaire, dans le contexte d'un accord multilatéral unique, en lieu et place des accords d'association actuels. La plénière a également expressément demandé d'interdire l'exportation vers les pays méditerranéens de composants pour aliments ou produits alimentaires ou destinés à l'élevage d'animaux fabriqués à partir de substances interdites au sein de l'Union européenne. Il est également demandé à l'Union européenne d'instituer un système de contrôle pour ces mêmes composants, fabriqués dans les pays méditerranéens et importés dans l'UE. Le Parlement a également engagé les gouvernements des pays partenaires à respecter les droits de la personne et à rejeter la peine capitale. Il exige en outre un rôle accru de la société civile dans les activités du processus de Barcelone. Une structure réunissant des parlementaires du PE et des pays associés est également réclamée. La plénière a également insisté sur des actions visant à promouvoir le rôle de la femme et son éducation dans le monde euro-méditerranéen. Enfin, le Parlement demande l'organisation de campagnes d'information sur le processus de Barcelone afin de mieux faire connaître l'action de l'Union dans les pays partenaires.